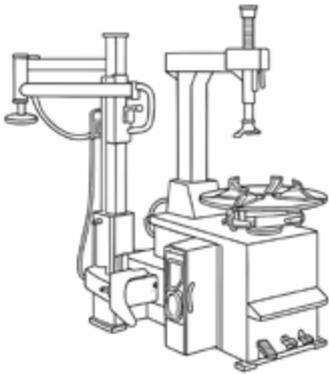




USURE PROFESSIONNELLE

des aides financières pour protéger vos salariés



» Vous êtes garagiste,
la Carsat Midi-Pyrénées vous aide à prévenir les risques
TMS à l'aide de la subvention prévention des risques
ergonomiques.

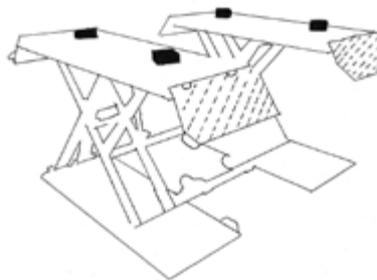
» Qui peut bénéficier de l'aide ?
Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou secteur
- Travailleurs indépendants avec l'Assurance Volontaire
Individuelle AT/MP (AVAT).



PLUS D'INFOS, SCANNEZ MOI

» La Carsat Midi-Pyrénées vous aide
à financer :

-  Ponts de carrossier pour véhicules
légers,
Démonte-pneus, équilibreuses
de roues et lève-roues ...
-  Diagnostics ergonomiques
-  Formations
-  Aménagements de postes de travail
-  Actions de sensibilisation
-  Salaire de préventeur



À SAVOIR :

- Liste d'équipements indicative
et évolutive, voir les conditions
sur Ameli.fr/entreprise
- Paiement sur facture prise en
charge jusqu'à 70% du montant
(subvention plafonnée à 25 000 €)
- Montant minimum d'investisse-
ment : 1 429 € HT
- Les demandes se font sur :
net-entreprises.fr (rubrique Votre
entreprise > Demander une sub-
vention).

>> Plus d'infos : <https://www.carsat-mp.fr>

